portière ni de sa [illegible]

Il lui semble seulement qu'il roulait au fond d'un abîme, ballotté d'une paroi à l'autre de la voiture, dans un fracas de caisse qui se détraquait et de glaces brisées qui lui coupaient les chairs.

Puis ce fut une sensation de froid humide qui le glaçait, un envahissement d'eau bouillante, une noyade où il essayait vainement de se débattre, emprisonné dans cette boîte qui coulait avec lui et dont il ne pouvait sortir.

Quel réveil!

Jean Rigaud avait exécuté sa consigne avec autant de sang-froid que d'adresse.

Voici comment:

L'étang Neuf, une nappe d'eau de vingt-cinq arpents, longe sur un parcours de cinq cents mètres environ le chemin vicinal qui de Blangy les-Vignes va rejoindre la route de Bligny à Beaune.

L'endroit était admirablement choisi. Désert, en pleine forêt, mal famé pour quelques accidents de voiture qui s'y étaient produits, il se prêtait on ne peut mieux à la scène que François Valencourt, l'homme des vengeances sans danger et des crimes impunis avait préparée.

Le coupé arrivait au bord de l'étang dans la demi-obscurité des nuits du commencement de l'automne, lorsqu'elles sont sereines et que les étoiles brillent dans un ciel à peu près sans nuages.

Le garde, aussi calme que s'il se fût agi de tirer un lièvre sous l'arrêt de son chien, sonde d'un œil perçant le chemin en avant de lui.

Les deux lanternes du coupé jetaient à quinze mètres une lueur très vive.

Jean Rigaud ne vit rien que les taillis déjà hauts du côté droit de la route et la nappe d'eau qui miroitait à sa gauche au bas de la chaussée à peine couverte de genêts et de bruyère.

Il se tourna et regarda en arrière.

Rien ne paraissait sur le ruban clair du chemin; pas un voyageur à pied, à cheval ou en voiture. L'instant était propice.

La jument blanche s'en allait devant elle sans se faire prier.

Jean Rigaud lui accorda un regret. C'était une vieille connaissance et une brave bête, mais il ne songea pas même à l'avocat malfaisant qu'il allait envoyer rejoindre ses aïeux.

Il calcula son effort, atteignit l'endroit où l'eau était profonde, près de la bonde de l'étang, et brusquement, d'un énergique coup de rênes, il la Blanche à gauche, vers le talus bordé d'une simple banquette gazonnée de six pouces à peine.

La jument surprise, obéit, heurta le gazon de ses sabots et relevée par un rude coup de fouet, bondit en avant, perdit pied et entraîna le coupé qui bascula d'abord et roula dans l'abîme dont les eaux rejaillirent en gerbe.

Le garde avait pris son élan à temps, lâchant tout et sautant à terre, sur la banquette.

De là il suivait, en spectateur, les péripéties de la catastrophe.

Cent mille francs! Il ne pensait qu'à l'argent.

En vérité, c'était une jolie somme pour une minute de complaisance, aux ordres d'un maître assez riche pour payer si cher un si mince service!

Par malheur, tout n'était pas fini!

L'étang Neuf avait, à cet endroit, au moins vingt pieds de profondeur.

Jean Rigaud réfléchit.

La Blanche se débattait dans l'eau, luttant contre le coupé qui s'enfonçait par degrés et l'entraînait avec lui.

Et cet écrit qu'il fallait rendre au châtelain de Blangy!

S'il sombrait avec celui qui le portait.

Le garde eut aussi un mouvement de compassion pour cette vieille amie qui se défendait avec tant de courage.

Une idée lui vint.

Il se précipita au bas de la chaussée, son couteau aux dents, et se lança au secours de la Blanche.

Il coupa les traits qui l'attachaient à la voiture et l'animal dégagé se dirigea vers le talus qu'il atteignit sans peine.

Alors Jean Rigaud, toujours nageant, ouvrit une des portières du coupé et attira au dehors ce qu'il croyait le cadavre de l'avocat.

La terre était à deux pas.

Ce fut un jeu pour ce plongeur intrépide d'y traîner son fardeau.

De Varnes ressemblait en effet à un mort et son aspect était effrayant.

Les glaces du coupé lui avaient déchiqueté le visage et les mains.

Le sang qui coulait de ses blessures l'inondait.

En outre, il ne faisait pas un mouvement.

Jean Rigaud recula d'abord, saisi de terreur, puis il haussa les épaules, en se disant: Serais-je donc un lâche!

Alors il s'agenouilla auprès du mort et, déboutonnant rapidement le paletot fermé, il fouilla dans ses poches.

Bientôt il mit la main sur le portefeuille de l'avocat. Il l'ouvrit en jetant à droite et à gauche des regards effarés, comme le malfaiteur qui, après avoir assommé un passant, devient d'assassin voleur et craint d'être surpris en fouillant sa victime.

Un silence profond régnait partout.

Seulement, au-dessus des bois, de l'autre côté de l'étang, un croissant de lune se montra, lançant une clarté blafarde sur le cadavre affalé au bord de l'eau.

Jean Rigaud cherchait dans le portefeuille bourré de papiers.

Il reconnut deux ou trois billets de banque dans l'obscurité. Il les remit prudemment à leur place et, ne pouvant distinguer le bon d'un million dans le tas, il s'empara du reste, mit tout pêle-mêle dans ses poches, replaça le portefeuille dans le paletot du mort et s'apprêta à le rejeter lui-même à l'étang.

Mais comme il se penchait sur lui, il se redressa épouvanté.

Les yeux du noyé s'étaient ouverts et le regardaient, terribles dans ce visage couvert de sang.

En même temps une voix, faible comme un souffle de fantôme, lui murmura à l'oreille:

—Voleur!

C'était comme un de ces cauchemars qui vous écrasent la poitrine dans les mauvaises nuits.

La voix continua:

—C'est un autre misérable qui t'a payé pour commettre ce crime! François Valencourt! Le traître, voleur de testaments, brave contre une femme et des enfants! Il te paie avec l'argent pris à la veuve et aux enfants de son frère.

—Philippe Valencourt! balbutia le garde.

—Oui, Philippe Valencourt. C'est avec ce même argent que l'autre, le Judas m'achetait.... Il me le revend, grâce à toi, bandit! Il y tient tant! il est rusé comme un renard! Combien te donne-t-il, à toi, pour m'assassiner! Prends garde! Il te fera peut-être tuer à ton tour!

De Varnes parlait avec peine, par saccades, en devenant de plus en plus faible. Son sang coulait par vingt blessures. L'artère temporale était coupée net, comme d'un coup de rasoir.

Il reprit:

—Ecoute! Veux tu faire fortune?

—Comment?

—Sauve-moi.... Tu verras!

Il toucha de la main son portefeuille vide et répéta:

—Tu verras, te dis-je!

—Un trait de lumière frappa Jean Rigaud.

Les papiers!

Il les tenait. Alors qu'avait-il besoin de ce de Varnes?

—Si je vis, reprit l'avocat, comme je me vengerai! Aide-moi! Et je te paierai mieux que lui.... Tout pour toi, si tu veux, mais la vie!

Jean Rigaud ne répondait pas.

Il regardait, indécis, cet homme qu'il avait cru mort et qui n'était que moribond et une épouvante lui vint d'être dénoncé.

Au changement qui se fit sur ses traits, de Varnes se sentit perdu, d'ailleurs, sa tête s'en allait, un brouillard lui passait devant les yeux.

Il râlait.

—Ah! je suis mort.... balbutia-t-il. Tu m'as tué, brigand!

Il rassembla le peu de forces qui lui restaient et voulut crier:

—Au secours!

Ce cri étouffé fut si lamentable et si déchirant que le garde eut peur et la peur le rendit furieux.

—Te tairas-tu! gronda-t-il.

L'avocat agonisant. Il répéta machinalement son cri:

—Au secours!

Jean Rigaud bondit sur lui, l'empoigna d'une main au cou et de l'autre par une jambe, et, s'arc-boutant sur ses jarrets, et il le lança dans l'eau d'où il l'avait tiré.

Aux pâles rayons de la lune, il vit le corps flotter sans se débattre sur l'eau noire, puis s'enfoncer dans l'étang sur lequel surnageaient quelques débris de la voiture.

L'œuvre était accomplie.

Jean Rigaud s'ébroua comme un chien mouillé.

Il frissonnait, ses dents claquaient; un tremblement convulsif l'agitait des pieds à la tête.

Malgré son énergie il s'affaissa sur la digue.

Jusque là, en somme, il n'avait eu rien de lourd sur la conscience. Sa vie avait été plutôt celle d'un honnête homme. Bon soldat, garde fidèle, incapable d'un mensonge sévère dans ses mœurs et rude pour lui-même, il n'avait aucun secret à son honneur. Et tout d'un coup, sous l'empire d'une tentation imprévue, il tombait au pire rang des malfaiteurs.

Il assassinait pour de l'argent; il volait pour de l'argent!

En face de cette [illegible] victime, il restait attaché au [illegible] les pieds collés à l'argile du sol, ne sachant à qui se résoudre, stupide, le cerveau creux, tremblant qu'à l'improviste un gendarme, cet exécuteur de la loi, ne sortît du taillis voisin pour lui mettre la main au collet.

Combien de temps resta-t-il immobile, hébété, il n'aurait pu le dire.

Un souffle chaud qui lui caressait le cou le tira de son immobilité.

C'était la Blanche qui venait le chercher en hennissant.

L'intelligente bête le rappela à la réalité.

Il fallait quitter la place.

De l'étang Neuf au château de Blangy il y a environ six kilomètres.

Le garde ruisselait. Ses vêtements glacés par l'air de la nuit se collaient à sa peau et lui causaient une impression de froid insupportable.

Il sauta sur le dos de la jument et s'enfuit au galop, comme s'il avait eu le remords en croupe.

Une heure du matin sonnait aux communs, lorsqu'il s'arrêta à la porte et appela.

Tout dormait.

Un palefrenier se leva et vint au seuil en se frottant les yeux.

—C'est toi, Rigaud? dit-il.

—Oui.

L'homme aperçut le cheval et le prit par la bride; la courroie était coupée.

—Tiens, fit-il, c'est drôle.... Et la voiture....?

—Noyée!

—Tu plaisantes!

Regarde.

Rigaud grelottait; sa tête était livide.

—Qu'est-ce qu'il y a?

Il balbutia:

—Un malheur.... là bas.... à l'étang Neuf.

—Diable!

—La jument a eu peur.... Elle a fait un écart et s'est jetée dans le talus.

—Ça devait arriver, grommela l'homme. On l'a dit cent fois.

—Le coupé est à vau l'eau.

—Et ton voyageur?

—Noyé.... J'ai sauvé la Blanche.... et j'ai essayé de sauver l'homme.... Pas moyen.

Les paroles avaient du mal à sortir de la gorge de Jean Rigaud. Il continua pourtant:

—J'ai plongé trois fois, quatre fois.... je ne sais pas au juste.... rien.... Impossible de le retrouver.

—Il faut y courir.

—Si vous voulez...... mais c'est fini....

—Je cours avertir monsieur....

—On n'y peut rien...... Le mal est fait.

—Tu n'as par l'air bien!

—Je rentre.... Je vais allumer du feu.... me sécher.... Je tremble la fièvre.... C'est affreux!

—Va, mon bonhomme.

Le palefrenier n'avait pas l'air autrement ému.

Dès que la Blanche était là et son camarade sauvé, le reste ne le troublait guère. Le Parisien avait écopé. Tant pis pour lui.

—Bah! reprit-il, il ne faut pas te faire de mauvais sang. Mieux vaut lui que nous autres, pas vrai?

Et avec la grimace narquoise du paysan:

—L'étang Neuf, un mauvais passage.... Il fallait ça. On y mettra des barricades, à présent, comptez-y!

Jean Rigaud s'en alla en chancelant. Le palefrenier le suivit des yeux:

—Le pauvre diable, murmura-t-il, ça lui fait un rude effet.

Il éveillait les autres. Cinq minutes après, des lumières couraient dans les corridors des communs et du château.

Jean Rigaud, dès qu'il fut hors de la vue du palefrenier, pressa le pas.

Rentré chez lui, dans sa maisonnette isolée, il mit le feu au fagot préparé dans son large foyer, se dépouilla de ses habits trempés, et ranimé par la chaleur et un verre d'eau-de-vie, il s'assit près d'une petite table, devant le feu, et y étendit les papiers enlevés au misérable de Varnes.

Que pouvait être cette fortune dont l'avocat prétendait posséder la source?

Evidemment, il y avait un mystère dans cette maison de Blangy.

Cette peur du marquis, si violente que malgré son avarice bien connue elle le poussait à sacrifier cette somme colossale, un million, pour racheter son repos; cette frayeur, élevée à sa dernière puissance qui le forçait, lui, porteur d'un grand nom, possesseur d'une de ces fortunes devant lesquelles il semble qu'il n'y ait plus rien à désirer, à commettre un crime entraînant l'infamie et les peines les plus graves, avec la complicité d'un domestique, d'où venaient-elles?

Quel secret odieux se cachait sous l'éclat de ces existences?

Il allait le savoir peut-être.

La clef devait être là sous sa main.

S'il pouvait avec elle obtenir cette richesse qui le fascinait et pour laquelle il s'était vendu, comme ces misérables qui faisaient un pacte avec Satan et se damnaient dans l'autre monde pour jouir de toutes les voluptés dans celui-ci.

Lui, aussi, comme le Faust légendaire, il avait sa vision qui l'affolait.

Cette vision c'était l'institutrice, l'Anglaise blonde dont l'éclat troublait ses sens.

Il essaya de chasser ces images de meurtre et de jouissances, et d'une main fiévreuse il tria les pièces étendues devant lui.

XX

LUMIÈRE!

Jean Rigaud n'était pas un grand clerc, mais il savait ces trois petites choses avec lesquelles on apprend le reste: lire, écrire et compter.

En quelques instants, il eut classé les papiers du mort.

La plupart étaient sans importance: lettre d'une maîtresse, réclamations insolentes de créanciers, indiquant que de Varnes aux abois avait été contraint de jouer sa dernière carte, et enfin, le fameux chèque d'un million et de plus un petit paquet dans une enveloppe sur laquelle était cette inscription: Affaire Valencourt.

C'était-là ce que l'avocat, manquant à sa promesse, avait gardé pour en user en cas de besoin.

Il lui était d'autant plus facile de violer sa parole que François Valencourt ne connaissait ni le nombre ni la valeur des pièces restées aux mains de son ancien complice.

Jean Rigaud les examina avec attention.

L'enveloppe ne contenait que deux lettres.

Le papier jauni gardait encore un parfum de violette; l'écriture large, écrasée, rapide, accusait une main d'homme.

Ces lettres étaient courtes.

La première ne contenait que dix lignes:

"Ma chère et bien-aimée femme.

"Pourquoi des inquiétudes? Tu me les caches, mais je les lis sur tes traits fatigués et elles me font beaucoup de peine.

"Tout est en règle.

"Ne crains rien, ni pour toi ni pour nos enfants.

"D'ailleurs, ai-je l'air d'un homme qui doit passer dans l'autre monde?

"Je n'en ai pas envie.

"Tu me donnes trop de bonheur en celui-ci.

"A ce soir, et mille baisers de ton

"PHILIPPE."

Philippe! C'était assurément Philippe Valencourt, le frère du marquis!

Des enfants! Une femme!

Jean Rigaud avait entendu cent fois parler de cette histoire.

François Valencourt avait hérité de toute la fortune du marquis de Blangy comme il avait hérité de son titre.

Pourtant, s'il y avait des enfants! N'avaient-ils donc aucun droit à cet héritage?

Le garde, la tête entre ses mains, essayait d'en faire jaillir une idée.

Il prit la seconde lettre.

Elle était plus brève encore.

Elle ne contenait que ces mots:

"C'en est fait, je brûle mes vaisseaux.

"Demain, je dis tout à mon oncle.

"Il est impossible qu'il ne t'aime pas.

"Tu es ma femme devant Dieu et devant les hommes. Je veux me parer de ta beauté, mon orgueil.

"Faites vos préparatifs, madame, pour une présentation prochaine.

"Mille et mille baisers pour toi, pour Philippe et Madeleine.

"PHILIPPE."

Au dessous de la date, de Varnes avait ajouté au crayon:

"Philippe Valencourt et son oncle, le vieux marquis de Blangy, sont morts le lendemain."

Dans les campagnes, où l'âpreté au gain s'explique par la peine que coûtent les moindres économies, il s'ourdit parfois de terribles trames autour des successions.

Jean Rigaud les devinait autour de l'opulente succession du vieux marquis de Blangy et son imagination restait au-dessous de la vérité.

Mais il se disait:

—Philippe Valencourt parle de sa femme et de ses enfants.

Donc l'autre les a dépouillés!

Où sont-ils?

Au moment où il réfléchissait, il crut entendre un bruit de pas sur le sable du

[illegible]

Dans sa précipitation il cacha aux yeux de son visiteur ces papiers délateurs, il les poussa dans un tiroir de la table et en laissa tomber un sur le pavé.

On frappait plus fort et une voix appelait:

—Rigaud!

Le garde respira.

Dieu merci! l'alerte était passée. La voix était celle d'un ami.

—C'est toi, Joson? dit-il.

—Oui, ouvre.

Quand il fut debout devant le feu, le valet de chambre reprit:

—Monsieur te demande.

—Ah!

—Il a envoyé à l'étang Neuf; mais il voudrait des détails. La voiture a versé?

—Bien malheureusement.

—La Blanche est pourtant une bête qui connaît son chemin.

—Sûrement, mais tu sais, il ne faut qu'un coup, une peur......

—Alors, continua Kerhoët du ton le plus naturel, le coupé est à fond?

—Comme tu le dis.

—Avec l'avocat?

—J'ai fait ce que j'ai pu pour l'en tirer....j'ai même failli y laisser ma peau.

—Pauvre garçon!

—J'en tremble encore....j'en ferai une maladie....

—Tu es solide, pourtant!

—Possible, mais c'est un dur moment à passer.

—Viens-tu? Monsieur a l'air pressé....

Le Breton parlait très doucement, en bon camarade qui ne doute pas une seconde de la sincérité du récit qu'on lui fait, mais en parlant il remarquait tout, le trouble de Rigaud qui n'osait lever les yeux, la petite lampe sur la table où il ne restait rien et les habits fumants devant la flambée du foyer.

Ses yeux, en furetant à droite et à gauche, rencontrèrent le papier tombé. Il se baissa pour le ramasser.

Jean Rigaud se précipita et, s'en emparant, le mit précipitamment avec les autres.

Joson n'eut pas l'air d'y prendre garde et répéta avec compassion:

—Viens-tu?

—Tout de suite.

Si tu es souffrant, on pourrait remettre la visite à demain.

—Non, non, dit Jean Rigaud, tout de suite.... Va devant, je te suis....

Le Breton obéit, mais il avait l'oreille aux aguets.

Par la porte ouverte, il entendit un bruit de papiers remués, de tiroirs qu'on fermait, de clefs dans les serrures et tout un fracas de précautions qu'un homme comme Jean Rigaud ne prend point d'ordinaire.

L'autre le rejoignit dans le parc, tout humide des rosées de la nuit:

—Monsieur le marquis est très agité, reprit Kerhoët. C'est un grand malheur qui nous arrive. Il est content que tu aies pu t'en tirer.

Rigaud poussa un véritable gémissement.

Les cent mille francs l'attiraient déjà moins.

Il pensait en lui-même:

—Si c'était à refaire!

Tout haut il balbutia:

—C'est terrible, en vérité, de voir un homme mourir comme ça!

François Valencourt attendait les deux hommes dans son cabinet où il venait de descendre et se promenait de long en large, les mains derrière le dos.

Joson Kerhoët voulut se retirer par discrétion:

—Restez, ordonna vivement le marquis.

Et s'adressant au garde:

—Je vous ai entendu rentrer seul, sans voiture, Rigaud, et j'ai pensé tout de suite à un accident. L'étang Neuf m'est venu à l'esprit.... J'ai toujours dit que c'était un passage dangereux et on remettait les travaux de jour en jour.... Quelle fatalité! Voyons, qu'est-il arrivé?

Le garde s'expliqua avec tous les signes du regret le plus vif.

Le marquis l'écoutait en silence, et, quand il eut fini:

—Ainsi, ce pauvre de Varnes est mort?

—Oui, monsieur le marquis.

—Vous en êtes sûr?

—Trop certain, monsieur le marquis.

—On va rapporter ici ce malheureux dans un instant.... Il faudra dès le matin prévenir le parquet, courir à Beaune. Vous en verrez quelqu'un, Joson.

—Bien, monsieur le marquis.

—Quelle catastrophe!

Malgré toute sa dissimulation, François Valencourt laissait percer sous ses hypocrites plaintes sa joie d'être débarrassé d'un être qui le gênait, du succès d'une opération adroitement conduite.

Le valet de chambre et le garde sortirent.

Le marquis n'avait rien ajouté, pas une question, mais d'un coup d'œil rapidement échangé les deux hommes s'étaient tout dit.

Le Breton ne fut pas dupe de cette mortelle comédie.

Pour lui le fait était clair.

Jean Rigaud avait noyé de Varnes sur l'ordre du maître.

Et la cause de cet assassinat sautait aux yeux de Kerhoët.

Disons tout de suite que la justice ne pouvait pas être aussi clairvoyante que lui.

Il est des hommes si haut placés que les soupçons des magistrats n'osent pas les atteindre.

Le marquis de Blangy était de ceux-là.

Riche à millions, n'ayant en apparence rien à souhaiter, comment aurait-il pu se trouver mêlé à cet accident et en quoi cette mort pouvait-elle le servir?

Il faut à la justice un intérêt actuel, présent, palpable, qui trahisse le criminel.

Cet intérêt existait, mais à moins d'un aveu des coupables, il était impossible à supposer.

Le marquis était trop fort, trop fermé, trop diplomate pour se trahir.

Jean Rigaud, à moins de complications imprévues et d'une folie incroyable et subite était le complice qu'il lui fallait.

Ni l'un ni l'autre ne devaient fournir un indice de nature à les perdre.

La marquise Françoise de Blangy donna les signes du plus sincère chagrin.

On complimenta Jean Rigaud sur le courage qu'il avait montré en essayant de sauver sa victime.

Et l'on fit d'honorables obsèques à l'avocat qui fut ramené à Paris et renfermé dans un tombeau bourgeois, érigé par les soins du marquis, au Père-Lachaise, M. de Blangy ne voulant pas garder dans le cimetière de sa commune un de ces souvenirs qu'on se plaît à éloigner le plus possible, quand on ne peut pas les éteindre.

Mais ce meurtre, au lieu de produire le résultat qu'il espérait, devait en avoir de tout opposés.

A dater de l'heure où il fut commis, deux êtres perdirent le calme de leur esprit et le repos de leurs nuits, pour des causes différentes.

Madame de Blangy, à laquelle cependant son mari n'avoua pas la vérité, la soupçonna au point de n'en pas douter et sans en ouvrir la bouche, sans laisser échapper un reproche, elle s'éloigna du marquis et lui ferma sa porte.

Il n'y eut aucune explication entre eux.

M. de Blangy n'essaya même pas de se disculper.

Il comprit que ce serait inutile.

La marquise dont la haine, née d'une jalousie furieuse, s'était émoussée par vingt années de triomphe, ne put comprendre ce crime commis dans un vil et méprisable intérêt d'argent.

Celui-là dépassait la limite des infamies dont elle s'était faite la complice.

Elle devint sombre et taciturne comme si elle eût prévu qu'une série de malheurs sans nom allaient s'abattre sur cette maison maudite.

Elle se tourna dès lors du côté de ses enfants et s'en occupa davantage. On eût dit qu'elle voulait les garder et les soustraire à de mystérieux dangers qui les menaçaient.

Sans cesser d'être femme du monde, elle se renferma dans son rôle de mère.

D'un autre côté, Jean Rigaud se métamorphosa, mais autrement.

Le marquis, fidèle à son engagement, lui versa le prix convenu, en le pressant de s'expatrier pour travailler à sa fortune.

Le garde demanda un délai.

Il prétexta avec raison qu'il ne pouvait quitter Blangy aussitôt après ce désastre sans donner l'éveil et faire naître des soupçons.

Il supplia le marquis de lui laisser sa place quelque temps en protestant de son dévouement et de sa discrétion.

Le maître avait confiance en lui. Il y consentit sans peine.

Mais la terrible scène de l'Etang-Neuf avait troublé profondément l'esprit du garde.

Jean Rigaud était déjà farouche; il se montra sauvage, silencieux; il ne desserra plus les lèvres et passa ses jours et une partie de ses nuits dans les bois.

Et dans le château, un homme et une femme, alliés, l'un dans un but de réparation et de justice, l'autre dans un but de haine et de vengeance, redoublaient de vigilance et se demandaient avec une curiosité croissante:

—Que se passe-t-il donc?

Le premier, c'était Joson Kerhoët.

L'autre, c'était Madeleine, l'institutrice, la fausse Anglaise, miss Ellen Vanbury.

Et déjà un mauvais sourire crispait ses lèvres, car elle en avait le pressentiment, l'heure de la revanche approchait.

Thérèse de Blangy à Philippe Arnaud, à Jonoery, par Pouguy (Côte d'Or.)

Blangy, 30 septembre 68.

"Mon cher Philippe,

"Puis-je sans péché écrire ce mot en tête de ce billet.

"Il me semble, dans la sincérité de mon âme que c'est possible et mieux encore que cela m'est permis, et devient presque un devoir pour moi.

"Sans doute il serait plus sage de m'abstenir de jeter ce papier au feu, d'aller respirer sous les tilleuls ou étudier mon piano et jouer à quatre mains quelque sonate bien ennuyeuse avec mon institutrice miss Ellen Vanbury, qui est très forte, ou enfin d'écouter les fadeurs d'un certain gentleman qui répond au nom de Braxey et, malgré ses vingt-cinq ans, sa moustache cirée et ses rentes—car on le dit assez riche—est bien le plus insupportable bipède que la race des hommes ait produit.

"Vous saurez, mon ami, que ce gentleman, d'une très ancienne famille du pays et vicomte, s'il vous plaît, se pose tout à fait en prétendu, avec, je le présume, l'autorisation de mes parents et sous leurs regards bienveillants.

"Joli garçon, certainement, mais très infatué de sa personne, et ne parlant que chevaux, sport, cercle, actrices, chiens et courses.

"Il est ici depuis une huitaine, et j'aspire après l'heure bénie où il reprendra son vol vers Paris, l'objet de ses prédilections.

"Un aplomb étonnant quand il vient me réciter ses tirades galantes qui vous donnent toujours l'impression d'une chose entendue, on ne sait où, au théâtre ou dans le monde.

"Il prend des poses de comédie et met la main sur son cœur d'une drôle de façon qui sent son amoureux pas sérieux, prêt à s'adresser à la première venue, à rire de tout, blasé à fond par une jeunesse d'aventures.

"Au reste, pas méchant, et peut-être jugé trop sévèrement par une demoiselle à laquelle il ne plaît pas et qui tâche de le tourner en ridicule sous tous les prétextes.

"J'en reviens à mon début.

"Je dis que je dois écrire mon cher Philippe et non monsieur parce qu'il y a entre nous un lien, celui de notre bonne camaraderie, là-bas, sur les hauteurs d'Allevard, puisque vous ne voulez pas que je parle d'autre chose.

"Rien ne saurait faire que je ne demeure votre obligée et votre amie toute ma vie et que votre souvenir soit rayé de ma mémoire.

"Peut-être, vos sentiments pour moi ne sont-ils pas les mêmes; peut être éprouvez-vous le besoin de chasser de votre souvenir la pauvre fille qui n'y est entrée que par hasard, par effraction, comme un maraudeur, et qui voudrait y conserver sa place.

La lettre de Thérèse se continuait ainsi:

"En ce cas, soyez franc; dites-le moi sans ménagement; mais en attendant, j'ai un vrai plaisir, un grand, Philippe, à m'entretenir avec vous de loin, comme nous causions de près dans nos montagnes du Dauphiné, charmantes si elles n'étaient infestées par tant de médecins.

"Depuis mon retour, il y a beaucoup de bruit et de mouvement ici.

"Ce sont des allées et venues de voisins, de Parisiens—amis et connaissances—qui arrivent ou partent.

"On chasse, on dîne, on fait des promenades et des courses à cheval et en voiture il n'y a pas jusqu'au tennis et au crocket qui n'aient leurs fanatiques.

"Presque chaque soir on danse, mais je suis condamnée à l'immobilité par ma toux qui inspire des craintes.... On essaie de me les cacher, mais je me flatte de posséder une sorte de finesse naturelle et je devine ce qu'on ne veut pas me dire.

"Eh bien! voulez-vous que je vous communique mes impressions? Malgré cette agitation, malgré ce mouvement, malgré ce bruit et ces bals, Blangy n'est pas gai.

"Pourquoi?

"Je serais bien en peine de l'expliquer, mais il y a un fond gris à ces fêtes perpétuelles. Je ne le confierais pas à d'autres; avec vous mon âme s'ouvre toute seule et les confidences s'en échappent d'elles-mêmes.

"Mon père est plus sombre que jamais.

"L'ai-je vu sourire? Je ne m'en souviens pas. Il est toute la journée retiré dans son cabinet, occupé de comptes, de papiers, de chiffres, de lettres d'affaires qu'il reçoit et auxquelles il répond.

"Ma mère me dit qu'il travaille à augmenter sa fortune et que c'est son unique souci.

"Quand elle aborde ce sujet, elle serre les lèvres avec une amère ironie et un profond dédain pour l'argent.

"Comme je la comprends!

"A quoi bon être si riche et posséder plus qu'on ne peut dépenser? La vie n'est pas si longue qu'on doive accumuler des provisions comme dans une place de guerre, pour un siège qui ne finirait pas. Ce que j'aimais en vous, Philippe, c'est ce beau mépris de la fortune qui est un lien de plus entre nous.

"Je ne voulais vous écrire qu'un court billet pour me rappeler à votre souvenir et vous demander si vous vivez encore, si vous m'avez tout à fait oubliée ou si vous me gardez comme dans l'âme une sorte de baume de cette excursion qui nous a réunis et que j'aurais voulu tant prolonger!

"Et voilà que les pages s'allongent et que ce qui devait être un billet de quelques lignes devient une lettre interminable.

"Je ne peux pourtant pas vous quitter sans vous apprendre des choses essentielles qui me touchent.

"Jusque-là je ne vous ai dit que des banalités, car vous pensez que la cour de ce jeune Gaston de Braxey que mon institutrice appelle plaisamment Braxier ou Brasero ne m'occupe guère, attendu surtout que je ne veux pas me marier, maintenant du moins ni d'ici à bien des années, de longues années!

"Il nous est arrivé un grand désastre dans ces derniers temps.

"Un garde, très honnête homme, ancien soldat, à notre service depuis dix ans environ, reconduisait à la gare de Beaune un ami de la maison, un certain de Varnes, avocat jadis, qui depuis longtemps avait renoncé aux affaires.

"La jument, très paisible pourtant, qui était attelée au coupé, a pris peur. Elle s'est jetée de côté. Le coupé a roulé sur un talus rapide au bord d'un étang très profond et le voyageur, le cocher improvisé et la bête ont failli se noyer.

"Quand je dis ont failli, je me trompe.

"Le garde qui s'appelle Jean Rigaud a fait des prodiges de dévouement. Il est parvenu à retirer la jument et ensuite le voyageur, mais par malheur, les glaces du coupé en se brisant, avaient fait d'horribles blessures à ce malheureux et il est mort asphyxié ou peut être au bout de son sang.

"On ne sait trop.

"Voilà une triste aventure. Nous n'en sommes pas encore remis. Mon père paraît très affecté et ma mère en est tout abattue.

"Un détail, Philippe, que je devrais cacher.

"Cette mort m'a laissée froide.

"Je ne suis pas inhumaine, pourtant, mais c'est plus fort que moi. Cet homme me déplaisait; non que j'aie jamais eu à m'en plaindre, mais sa tête m'inspirait une véritable répulsion et ses railleries—car c'était un railleur impitoyable—me blessaient parfois au point de me causer de véritables colères.

"Il y avait en lui je ne sais quoi de louche, d'envieux, de déloyal, qui me froissait. Il est mort, je n'en parlerai plus.

"En tous cas, cet accident a jeté le trouble dans la maison, et vous le comprenez.

"Depuis, il me semble que ma mère s'occupe davantage de moi.

"Je la voyais bien rarement; nous nous retrouvions aux heures des repas et c'était à peu près tout.

"Maintenant elle m'appelle à chaque instant chez elle; elle me parle des heures et peut-être je me trompe, mais il y a eu plus de tendresse vraie dans ses rapports avec moi.

"Ce changement me cause une grande joie.

"Hier, elle m'a fait un bien vif plaisir, Philippe, et c'est sans doute à ce plaisir que vous devrez cette lettre qui commence à prendre la taille d'un registre.

"Il ne faut pas m'en vouloir.

"Avec ces longues écritures anglaises qui se ressemblent toutes on ne met pas trente mots dans une page et c'est bien commode pour ceux qui n'ont rien à se dire, mais quand on ne s'est pas vu depuis.... quatre longues semaines.... et qu'on a tant de choses à se raconter, c'est bien ennuyeux.

"Enfin!

"Voici ce dont il s'agit.

"Ma mère était dans sa chambre.

"Dans cette chambre elle a un joli meuble, une sorte de chiffonnier, où elle renferme ses objets précieux, ses bijoux par exemple. Les serrures en sont très compliquées.

"Elle m'a fait asseoir auprès d'elle et ensuite elle a ouvert avec une petite clef dorée le compartiment du milieu.

"J'ai été bien surprise.

"Parmi quelques papiers et des pho- [illegible]

"Ce n'est pas étonnant.

"Elles représentent le même jeune homme.

"Ce qui m'a frappée, c'est qu'elles ressemblent aussi à quelqu'un que je connais, et ce quelqu'un, c'est vous, Philippe!

"Je n'exagère rien.

"Il n'y a pas à s'y tromper. La distance qui nous sépare est assez grande, mais elle ne m'empêche pas de vous voir.

"Eh bien! Philippe, le portrait de cet homme jeune, brillant, resplendissant de force et de santé, c'est le vôtre.

Voici comment se terminait la lettre de Thérèse:

"J'ai demandé à ma mère le nom de l'homme dont j'ai vu le portrait.

"Elle m'a répondu:

"—C'était le frère de ton père, Philippe Valencourt.

"En le nommant sa voix tremblait.

"Philippe! il s'appelait comme vous! Il vous ressemblait. Vos traits sont les siens; vos yeux pleins de franchise, vos cheveux noirs sont les mêmes.

"Ma mère l'a contemplé longuement en me disant des paroles qui me sont allées au cœur:

"—Ce Philippe était noble et beau, Thérèse. C'était un gentilhomme!

"Elle est restée deux minutes immobile, l'examinant avec attention. Ensuite, elle l'a remis à sa place et a refermé ce panneau avec soin.

"Je ne la reconnais plus; je la trouve amaigrie et triste, ce que je n'avais pas remarqué depuis mon retour.

"Elle m'a embrassée et son baiser m'a fait du bien.

"Je ne me rappelle pas en avoir reçu un pareil.... jamais!

"Elle m'a beaucoup questionnée sur ma santé. Moi, je ne la trouve pas mauvaise. A part quelques faiblesses et parfois cette maudite toux qui ne me fait pas beaucoup souffrir, je suis, je crois, comme la plupart des jeunes filles dont la croissance a été trop rapide.

"Cela se consolidera, je le désire, car je ne sais pas pourquoi, mon ami, il m'en coûterait de mourir. Je tiens à la vie.

"Ah! si j'avais la santé d'une demoiselle que je vois en ce moment sous mes fenêtres, flirter, en tout bien tout honneur, avec mon frère, cet oiseau volage, comme je serais heureuse et sûre de plaire!

"N'allais je pas fermer ma lettre, qui devient un volume, sans vous en parler.

"Figurez-vous, mon ami, une splendide créature de vingt-six à vingt-sept ans, dans tout son épanouissement de blonde, faite à miracle, plus élégante avec une simple robe noire que toutes nos demoiselles avec leurs costumes de grands couturiers, et pourvue de tous les charmes, de tous les mérites et de tous les talents qu'on peut rêver chez une femme!

"Des yeux bleus, des dents superbes, une taille divine, une peau éclatante!

"Et avec tant de qualités, des fonctions modestes, trois mille francs d'appointements, la table, le logement et le blanchissage.

"Un point, c'est tout!

"Il faut qu'elle s'habille, se chausse, se coiffe et s'entretienne.

"Et point de fiel, point de tristesse, une humeur égale et des attentions constantes pour tous! Jamais une plainte! Une modestie à toute épreuve!

"Cette perfection est mon institutrice, Miss Ellen Vanbury!

"Dites encore que les biens de ce monde sont convenablement répartis!

"Ah! Si j'étais homme! Comme la fortune ne me toucherait pas et que mon choix serait bientôt fait!

"Dès le premier jour, je lui étais attachée, et, en vingt-quatre heures, elle avait fait la conquête de Blangy.

"Elle est si charmante que j'aurais voulu vous la faire connaître mieux; mais figurez vous qu'elle n'a ni portrait ni photographie d'aucune sorte.

"Impossible de lui en dérober!

"Je ne vois plus rien à vous dire d'intéressant.... et cependant j'étais si heureuse en causant avec vous!

"Mais tous les bonheurs sont comme la vie, Philippe, ils ont une fin.

"Vous parler de moi!

"A quoi bon?

"Vous me connaissez! vous savez ce que je rêve, une retraite loin du monde, une existence calme et paisible, des jardins et des fleurs, quelquefois la mer et, où que l'on soit, du bien à faire à ceux qui nous entourent!

"Cette ambition est très restreinte. J'espère qu'elle se réalisera.

"Quand? Je ne sais pas, mais je veux en garder au fond de l'âme nos secrètes espérances, comme j'en ai un violent désir.

"Et vous, Philippe, que faites-vous? Croyez-moi, chassez vos idées mélancoliques, prenez les distractions que la campagne peut vous procurer. Nous resterons six semaines ou deux mois à Blangy, selon toute apparence.

"Dans huit jours, on commence les chasses au sanglier.

"Puis les vendanges.

"Ensuite, on dira: "Adieu, paniers!" Et en route pour Paris!

"Vous serez aussi à Paris, vous! Vous travaillerez avec courage pour devenir un grand médecin.

"Hâtez-vous, mon cher Philippe, afin de guérir votre amie.

"Répondez moi un mot pour me soutenir.

"N'est ce pas que je ne fais pas de mal en vous écrivant?

"N'est-ce pas que notre amitié est pure comme l'or sans alliage? N'est-ce pas qu'on peut s'aimer en frère et sœur sans qu'une mauvaise pensée nous effleure?

"Adieu! Voici qu'on m'appelle pour une promenade.

"Suzanne, ma femme de chambre, ouvre ma porte.

"Je suis sûre d'être aimée d'elle et jusque là—peut-être est-ce un blasphème—dans cette maison je ne me croyais aimée d'aucun autre excepté d'un brave Breton qui s'appelle Joson Kerhoët.

"Maintenant, je crois aussi au cœur de ma mère et cette croyance me fait du bien!

"Je ferme ma lettre. Ne vous fâchez pas de sa longueur.

"Pensez à moi, Philippe; moi je pense à vous souvent.... trop souvent peut-être.... toujours.

"Votre amie,

"THÉRÈSE.

"P.-S.—Si vous répondez à cet ouvrage en plusieurs tomes, adressez votre lettre à mademoiselle Suzanne Luchet, à Blangy.

"Elle me sera fidèlement remise.

"Pourquoi les préjugés du monde sont-ils si bêtes qu'ils nous obligent à des subterfuges pour des actions si simples et si innocentes!

"T..."

A continuer.

Dictionnaire fantaisiste:

Fat.—Qualificatif appliqué à un mortel qui s'est éteint.

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 mars 1891.

ACTIF.

Actions et bons	$271,365 50
Prêts sur hypothèque	131,889 50
Prêts à échéance (garantis par collatéraux)	191,305 50
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)	718,544 00
Dépenses courantes et taxes payées	3,022 88
Meubles et installations	750 00
Comptant en mains..$230,057 69 Items comptant ... 2,675 14	232,732 82
Total	$1,549,610 20

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits non divisés	79,430 97
Intérêts acquis	16,266 29
Dû à 4,193 déposants	1,353,552 94
Dividendes non payés	360 00
Total	$1,549,610 20

H. ZUBERBIER, Président.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, ce 31me jour de mars, 1891.

ROBT P. UPTON, Notaire

Correct: Attesté—J. HASSINGER, J. E. MERILH

1er av—1t

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 100 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

2 nov—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif le Lundi 30 Novembre 1891, à 10 heures A. M.,

—D'UN—

Grand Assortiment de Meubles de Maison, etc., de Valeur.

Cohen M. Seria vs H. W. Benjamin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34.236—En vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 30 novembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 240 rue du Canal:

Un grand assortiment de meubles de maison effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 nov—28 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur formant l'encoignure nord-ouest des rues Canal et Front.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs les héritiers de Geronimo Jorda et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 34 082—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé en cette ville désigné par le numéro un de l'îlot numéro un, borné par le Chemin Public (maintenant la rue Peters), et les rues Canal, Cross... et Front, sur un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 20 mai 1843 et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, ex-notaire public en cette ville; le dit lot de terre formant l'encoignure et mesurant vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Canal et vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne du fond—le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec deux cents actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en garantie et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, disons la somme de trois mille six cents piastres ($3,600)—le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0|0 d'intérêt par an sur chacun des neuf appels annuels pour contributions de $400 chacun—à partir de la date de l'appel. Les appels ayant été faits le premier décembre de chacune et toutes les années de 1882 à 1890 inclusivement, et les frais et charges de procès, et de la vente, et les Taxes d'Etat et de Ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué—pas encore dû—mais sujet à être demandé suivant la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir, la somme de quatorze mille piastres ($14,000) et l'acquéreur sera mis en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous la charte et ses lois, et la balance, s'il y a un, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

9nov—9 16 23 30—7 12déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés dans le Premier et le Deuxième Districts.

Mme Carrie Cain vs. Mme Ann Gorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,914.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Canal, Dorgenois, Gasquet et Broad, désignés comme lots Nos 20 et 21 de l'îlot No 148, mesurant chaque vingt-sept pieds de face à la rue du Canal, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot No 21 formant l'encoignure des rues Canal et Dorgenois.

Aussi un certain lot de terre situé dans le second district de cette ville, borné par les rues Canal Dumaine Tonti et Rocheblave, désigné comme lot six sur un plan de C. A. Hedin, daté le 13 avril 1850, déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, d'après lequel le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Canal sur cent pieds de profondeur, le dit lot est borné au fond par une allée en commun de dix pieds de large.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la propriété décrite ci-dessus et tous les droits, voies, moyens, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 nov—16 23 30—7 14 19 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE PAR LE SHERIF CIVIL

Du magasin en gros de liqueurs et vins

Au No 14 rue SOUTH PETERS.

Comprenant

Un stock vaste et bien choisi de Whiskeys, Eaux-de-vie, Gin, Vins blancs et rouges, Vin de Californie, Peach and Honey, Rock and Rye, Kummel, Cherry Bounce, Vins de Catawba, Vins de Porto et Sherry, Rum, Cognac, Maraschino, Vermouth, Anisette, Gingembre de la Jamaïque, Cordiaux, Curaçao, Florida Punch, Vin d'Orange, Essences, Bitters.

Vins du Rhin et Vin de Bourgogne. Vins Muscat.

CHAMPAGNES, ETC.,

De diverses marques.—Aussi,

Un grand lot de Cigares du pays et Cheroots, etc.

—Aussi—

Bières en bouteilles de diverses marques, etc.

Bouteilles vides, Damejeannes, etc.

Machine à boucher et à cacheter.

Y compris

Meubles de bureaux, Vitrines, Coffre-fort en fer.

Et autres meubles, et divers articles dans le dit local.

C. Lazard & Co. vs. H. Block & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33.910.—En vertu d'un ordre de vente, daté 20 novembre 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 3 décembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Au local No 14 rue South Peters.

Le contenu du dit local comprenant les marchandises ci-dessus et autres, d'après inventaire enregistré dans ce bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 nov—21 25 29—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le shérif—de

Un grand stock bien choisi de Stoves, Ranges, Quincaillerie, Barbed wire, etc.

Toutes de nouvelles marchandises

et pour la convenance de la vente les marchandises seront transportées dans les grandes et spacieuses bâtisses,

No 36, 38 & 40 rue du Camp

et comprenant environ 300 Stoves et Fourneaux de diverses fabriques, grandeurs et qualités,

(Telles fabriques que Warlach, Stray Jacket, Belleville, Chalmette, Dora, Challenge et autres) aussi environ

30 Ranges pour cuire (tels que Morning Light, St-Clair, Golden, Regulator, Advance et autres.

Stoves à l'huile. Stoves à vapeur, Heaters, incluant

Des centaines de Chaudières, pots en fer, poêles à frire ferblanc pour pain, ferblancs pour Gaufre, couvercles pour pots.

Tuyaux pour stoves & Coudes.

Environ **600 Bobines de barbed wire.**

250 Coils wire, simple, noir et galvanisée.

Articles en Agate et en ferblanc.

Une grande quantité de **fils de fer pour clôtures, portes en fil de fer, portes en fer.**

Paquets de picket, clôture en acier, top rails mattes en fil de fer, Keg de staples.

Pompes pour puits, Jack screw, Rouleaux de zinc, Charrue, Baquets cèdre, Porte-manteaux, Water Coolers, Outils.

Brouettes, Pelles, Haches, Manches de haches, Garde-feu, etc.

—aussi—

Trucks, Balance, Iron piping, Hoses, etc.,

—ainsi que—

Meubles de bureaux, comprenant bureaux divers, Armoires, Presse à copier, Chaises.

Coffre-fort.

Type-writer,

etc.

Et autres nombreux articles et dans cette ligne d'affaires.

Le tout sera offert et vendu en lots convenables.

Aussi un lot de Billets de Traites, etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire de

Brandeck Wire Co. vs E. J. Denis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,766.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 1er décembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 36, 38 & 40 rue du Camp.

Tous les articles ci-dessus énumérés et autres, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

20 nov—20 24 28—déc 1

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 RUE DE CHARTRES 73

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue d'Orléans, entre Dorgenois et Broad.

Deux lots vacants faisant face aux rues Orléans et St-Pierre, adjacents à la propriété ci-dessus.

3 Actions du fonds-capital du du Pelican Home and Building Association.

Cheval, voiture à déménagement et harnais.

Succession de William Nickerson.

No 33,445—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1|2 rue Carondelet. — SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1891, dans l'affaire ci dessus mentionnée, les propriétés, stocks et effets mobiliers décrits ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlot borné par les rues **Orléans, St-Pierre, Dorgenois** et **Broad**, désigné comme le No 6 sur un plan dressé par Castaing & Celles, architectes, le 20 mars 1889 et déposé au bureau de A. E. Bienvenu, ex notaire, d'après le plan No 50, et mesure 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **St-Pierre**, la même profondeur sur la rue **Orléans** et courant de **Orléans** à **St-Pierre** une distance de 114 pieds 1 pouce et 2 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage avec trois chambres et cuisine avec une chambre, galerie, grande écurie, citerne, grand puits, lieux d'aisance, &c.

2° Deux lots de terre vacants, avec les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges et avantages y appartenant, situés dans le même district et îlot et adjacent à la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 7 et 8 d'après le plan mentionné ci dessus, et mesurant chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **St-Pierre**, la même façade sur la rue **Orléans** et courant de la rue **St-Pierre** à la rue **Orléans**, une distance de 114 pieds 1 pouce et 2 lignes.

Toutes les propriétés décrites ci-dessus ont été achetées par le dit William Nickerson du Pelican Homestead Building Association, d'après un acte pardevant F. B. Bonnissy, notaire, le 23 février 1889.

3° Trois actions du fonds capital du Pelican Homestead & Building Association de $200 chaque, sur lesquelles a été émané par le certificat No 21, émis par la dite association et sur lequel le dit William Nickerson a payé la somme de $161 60.

4° 1 cheval, voiture à déménagement et les harnais.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant John-H. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

24nov—24 28 déc5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice et avantageusement située dans le Deuxième District,

au coin des rues Dumaine et Bourgogne.

Bâtisse à un étage, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, et une bâtisse en bois à deux étages faisant face à la rue Dumaine, à distance du trottoir, y attenant à l'arrière, divisée en deux corps de logis.

Les mineurs Walter Tisné, Gaston Tisné, Marcel Tisné et Edouard Tisné, par l'entremise de leur tutrice naturelle Henriette Marie Louise Ailhaud, veuve de Pierre Tisné, Jr.,

Vs

Titon Tisné et Rémy Batmale.

No 33 758—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI 26 décembre 1891 à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles au rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 3 novembre 1891 et signé le 9 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la susdite affaire, la propriété de valeur, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlot [illegible] borné par les rues **Dumaine, Bourgogne, St-Philippe** et **Remparts**, [illegible] terrain No 9 [illegible] des rues **Bourgogne** et **Dumaine**, [illegible] pieds de façade rue Bourgogne, sur cent-[illegible] pieds de face et de profondeur entre lignes parallèles rue Dumaine, désigné comme terrain No neuf sur un devis de S. G. de Lisle, en date du 21 novembre 1891.

Les améliorations sont diverses en quatre corps de logis, savoir: Sur la devanture du dit terrain est une bâtisse à un étage à deux corps de logis, couverte en ardoises (plâtre à l'extérieur) ayant deux chambres et une cuisine à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres à chaque étage, hydrant, lieux d'aisance, etc. A l'arrière partie, une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises à distance de la rue et divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté, deux chambres à chaque étage, lieux d'aisance, hydrant etc.

Termes et conditions: Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par une hypothèque sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an, jusqu'à ce qu'ils soient payés, et toutes les clauses usuelles; les taxes de l'année courante assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 26

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence en Briques à Etage au coin de l'avenue Esplanade et la rue Tremé.

Succession de Henry Geipl

Cour Civile de District—Division No 3 457.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 26 décembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1891, la propriété décrite ci-après.

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlot borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Tremé, Quartier et St-Claude; le dit lot formant l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Tremé, mesurant 56 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade, 45 pieds de face à la rue Tremé, 48 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue St-Claude et 50 pieds 0 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond.

Ensemble avec une résidence en briques à étage, ayant au rez-de-chaussée, corridor, office, trois chambres à coucher avec portes à coulisses, à l'étage supérieur balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre chambres à coucher, chambre à bain et corridor, une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambre pour le charbon, watercloset, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au premier. Le tout d'après un plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit d'un an avec intérêt à huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final avec toutes les clauses de garantie usuelles. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis comptant sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant [illegible], notaire.

23nov—23 28—déc 5 12 19 et 26

PAR D. E. MORPHY.

Splendides Terrains bien Situés,

—DANS LE—

Premier District de cette Ville

Comptes Courants, Billets et Actions.

No 26,972—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Edward Kerean vs ses Créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MARDI 22 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, par la requête de John K. Picton, Esq., syndic de la dite insolvabilité, en vertu d'un jugement rendu et d'un ordre qui lui a été donné le 29 juin 1891 et d'un ordre subséquent en date du 12 novembre 1891, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui lui appartiennent dans le Premier district de cette ville, dans l'îlot No 580, borné par les rues Gasquet, Rocheblave, Canal et Dolhonde, désignés comme lots Nos 22 et 23, sur un plan de John F. Braun, voyer, daté le 23 juin 1884.

Les dits lots se touchent et mesurent, chacun, 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 formant l'encoignure Gasquet et Rocheblave.

Aussi, comptes de crédit, billets et actions.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant John J. Barnett, aux frais de l'acquéreur.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 22

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 65
Change	81,735 22
Prêts sur demande et escomptes	1,594,205 50
Actions	28,562 50
Propriétés foncières	39,869 00
Total	$2,448,114 97
Fonds capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,904,553 00
Dividendes non payés	1,398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.

[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.

1er juil—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT.

Coin des rues Claiborne et Dumaine—Un double corps de logis en briques, à un étage avec attic,

Nos 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis—Bâtisse en briques à trois étages.

No 89 rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti—Une résidence en briques, à un étage avec attic.

No 68 rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon—Une résidence en briques, à deux étages avec attic.

Succession de Pierre Tisné, Jr., les mineurs Walter Tisné, Gaston Tisné, Marcel Tisné et Edward Tisné par l'entremise de leur tutrice Mme Vve Pierre Tisné, Jr.,

—VERSUS—

Titon Tisné.

No 32,086—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles**, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 3 novembre 1891, et signé le 9 novembre 1891 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, **Division A**, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de grande valeur ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 26 pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 62 pieds 4 pouces et demi sur un côté et 62 pieds et 5 pouces sur l'autre côté, et 26 pieds dans le fond.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages ayant au premier étage deux grandes chambres, deux au second étage, et une dans l'attic, une bâtisse en briques à deux étages avec quatre chambres; hydrant, lieux d'aisances, etc., etc., connue comme le No municipal 68 rue St-Philippe, louée à $40 par mois.

2° Un certain morceau ou certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Chartres, Conti, St Louis et le Passage de la Bourse, et mesurant d'après un plan dressé dans le bureau de Edward G. Gottschalk, notaire en cette ville, d'après le plan No 25, 49 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de vingt un pieds huit pouces et huit lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Conti et vingt un pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Louis, et lequel morceau de terre est composé des lots de terre désignés par les numéros 41, 42 et 43, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 17 janvier 1835, déposé au bureau de Théodore Seghers, ex notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, ayant au rez de chaussée trois bureaux et un corridor et au second et troisième étage, trois chambres à chaque étage, galerie au troisième étage et deux galeries au second étage, hydrant, lieux d'aisance etc., connu par les numéros municipaux 132, 134 et 136 Passage de la Bourse, loué à $17 00 par mois.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits en commun aux murs des bâtisses désignées comme lot numéro Un, dans l'îlot borné par les rues Bourgogne, St Louis, Conti et Remparts d'après un plan dressé par Depouilly, ex architecte daté le 5 décembre 1845 et déposé au bureau de L. F. Mauréau, alors un notaire public en cette ville, sous le numéro [illegible] du Livre des Plans, le dit lot mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent trois pieds quatre pouces de profondeur [illegible] et vingt pieds trois et deux huit [illegible] de pouce de large dans le fond, le tout mesure américaine, borné sur un côté par la propriété de V. Pouta ou ses représentants et sur l'autre côté par le lot No 2 du plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à un étage avec attic ayant en tout 5 chambres, corridor au fond, vaste allée, hydrant, lieux d'aisance, hangar pour charbon, etc. Connu par le numéro municipal 89 rue Bourgogne. Loué $20 par mois.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Claiborne, Robertson, Ste Anne et Dumaine, mesurant trente-un pieds cinq pouces de face à la rue Dumaine, la même largeur dans le fond, sur soixante quatre pieds de profondeur et face à la rue **Claiborne**, le dit lot formant l'encoignure des rues **Claiborne** et Dumaine. Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en briques à un étage avec attic et couverte en ardoises, ayant de chaque côté trois chambres et un corridor au fond, et dans la cour une cuisine à deux étages, ayant une chambre à chaque étage, hydrant, lieux d'aisance, etc., connue par le numéro municipal 272 rue Dumaine; louée à vingt piastres par mois.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par une hypothèque sur les propriétés vendues, les dits billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs respectifs assumeront les taxes pour l'année suivante.

Actes de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 nov—27—déc 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisème District,

PARFAITEMENT SITUÉE

Près de l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, No 231 rue Columbus, entre Galvez et Johnson. Cottage double en bois.

No — rue Kerlerec, entre la rue Miro et l'allée Castanedo. Joli cottage double en bois.

HENRI TURNER vs. AUGUSTINE ROY, épouse de R. RECKART et autres.

No 30,541.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI le 19 décembre 1891 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 30 octobre 1891, et signé le 6 novembre, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Tremé, Troisième District de cette ville, ci-devant la municipalité No 2, dans le carré borné par les rues Galvez, Laharpe, Johnson et Columbus, désignés par les Nos 6 et 7, plan fait par Giroux et Castaing, en date du 5 juillet 1850 et annexé pour référence à un acte d'achat de cette propriété par Barthélemy Rey, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, sous la date du 3 septembre 1850; terrains mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Columbus, sur 100 de profondeur, lesquels font partie des terrains désignés par les Nos 87, 88 et 89 sur un plan de C. de Armas, le 2 avril 1850, et déposé comme plan No 207 en l'étude de Théodore Guyol, notaire, comme plan No 2. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, un étage avec attic et ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. portant le numéro municipal 231 de la rue Columbus.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Kerlerec, entre l'Allée Castanedo et la rue Miro, désigné par le No 10 sur un plan de Surgi, voyer, de la 3ème municipalité sous la date du 10 mai 1848, lequel terrain mesure en pied français, 29 pieds de façade rue Kerlerec, sur 157 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 9 sur le dit plan, et 145 pieds du côté de la rue Miro. Il mesure 30 pieds à l'arrière, et forme en partie le coin des rues Miro et Kerlerec. Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, un étage avec attic, ayant de chaque côté 5 chambres, arrière-corridor, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant; le reste à terme garanti par des billets payables respectivement à un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque et privilège du vendeur et les clauses usuelles pour assurer le paiement des taxes, assurance, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de clôture de l'hypothèque. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891, 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication pour assurer la vente; et toutes les clauses usuelles de pareilles ventes d'immeubles à l'encan.

Les actes de vente pardevant Joseph Duvigneau, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 19

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence No 696 rue Magazine, dans le Quatrième District.

Succession de Samuel Levy.

No 33,358—Cour Civile de District,

PAR D. DANZIGER, encanteur—Bureau 31 rue Carondelet, MARDI, 15 décembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs.

Il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre en date du 4 novembre 1891, et rendu dans la susdite succession.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, connu par le numéro municipal No 696 rue Magazine, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magazine, Première, Philippe et Constance, et mesurant, plus ou moins, trente-six pieds quatre pouces et cinq lignes et un quart de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante-sept pieds six pouces entre lignes égales et parallèles. La dite portion de terre est composée d'une partie des lots Nos 3, 4, 7 et 8 sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans ou 1 an, le tout au gré des acquéreurs, la portion à crédit s'il y en a doit être garantie par billets d'acquéreur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété doit être assurée et la police transférée; les taxes de 1891 doivent être assumées par l'acquéreur en plus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant du montant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7nov—7 10 17 24—1 8 15déc

Frictio Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aigues ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge trop avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 5 onces 60 cens.

Rue St-Pierre, 154, près Remparts.

[illegible]

L'Abeille de [illegible]

MARDI, [illegible]

Les [illegible]

On a trop [illegible] pays de [illegible] [illegible]

Pourquoi, à qui, par [illegible]

Le tendement [illegible]

Les VINS [illegible] Madrid, du 17 [illegible]